INDASA

Date :06/06/07 Révision : 006

FICHE DE SECURITE suivant 91/155/CEE

PUSB -PUSG - PUSN

Référence : 4.10
Date : **06/06/07**
Révision : 006

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PUSB - PUSG - PUSN
Usage normal : Mastic polyuréthanne de collage
Nom et adresse de la société : INDASA FRANCE Pa de L'Hippodrome 4 Rue de L'Artifice 69140 Rillieux La Pape
Téléphone : Tel 04 .78 .88 .58. 32 Fax : 04.78 .88 .56 .65
N° de téléphone d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	Numéro CAS	% - Poids	Symboles	Phrases R
Oxyde de calcium	1305-78-8	1-2.5 %	Xi	38 -41
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	2.5-10 %	Xn ;N	10-37-51/53-65-66-67
4.4' Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	<1%	Xn	20-36/37/38 –42/43

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger pour la santé : Xn ; Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
Danger pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Cas général : En cas de doute , ou si des symptômes persistent , faire appel à un médecin . NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente
Yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin .
Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle , faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS faire vomir .
Inhalation : Transporter à l'air libre , garder le patient au chaud et au repos . Si la respiration est irrégulière ou arrêtée , pratiquer la respiration artificielle . Ne rien faire absorber par la bouche . Si la personne est inconsciente , placer en position de récupération et faire appel à un médecin .
Peau : Enlever les vêtements contaminés . Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu . NE PAS utiliser des solvants ou des diluants .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée - CO_2 - poudre et mousse.
Ne pas utiliser : Jet d'eau
Particularités : Porter un appareil respiratoire approprié . Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures pour l'environnement : Éviter que le produit ou résidus ne se répandent dans les égouts ou cours d'eau. En cas de contamination des égouts ou cours d'eau , alerter les autorités compétentes
Procédure de remise en état : Ramasser mécaniquement le produit et le déposer dans un conteneur approprié. . Un décontaminant possible peut être : Eau/ Éthanol ou IPA / A mmoniaque(45/50/5 en volume)
Protection individuelle : Porter un équipement approprié tel que décrit au § 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Les personnes qui ont des antécédents d'asthme , allergies , des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en œuvre ces préparations .. Éviter d'inhaler les vapeurs et éviter le contact avec la peau, les yeux. Observer les réglementations de la protection du travail
Stockage : Stocker dans des locaux bien ventilés , en emballages bien fermés, au sec, entre +5 et +25°C et à l'abri d'un contact direct avec les rayons du soleil, ou de toute source de chaleur. Tenir éloigner d'agents oxydants ainsi que de matières acides ou alcalines , alcool et eau . Ne pas fumer . Interdire l'accès aux personnes non autorisées . Les emballages entamés (fûts) doivent être soigneusement refermés .

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite d'exposition

Noms	VME (8h/j)		VLE (15min)	
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Solvant naphta aromatique léger	19	100		

4.4' Diisocyanate de diphénylméthane	0.01	0.1	0.02	0.2

Protection des voies respiratoires : Ne pas respirer les vapeurs. Veillez à une bonne ventilation si possible par aspiration.

Protection des yeux et de la peau : Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser des protections oculaires , des gants alcool polyvinyl ou caoutchouc nitrile et un vêtement de protection fermé

Hygiène de travail : Durant l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se laver les mains avant la pause ou après le travail. Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Pâteux	**Point Éclair**	: >61 °C
Coloris	: Blanc , Gris , Noir …	**Solubilité dans l'eau**	: Non , réaction
Odeur	: Faible	**Solubilité dans des solvants organiques**	: Partiellement
Densité	: 1.15 à 1.19 g/ml	**Teneur en COV (CH & CE)**	: 7 à 9 % poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans §7 .

Produits de décomposition dangereux : au cours de la polymérisation : CO2 (possibilité de surpression de fûts)
En cas d'incendie : isocyanates , oxydes de carbone , fumées , oxyde d'azote , acide chlorhydrique , cyanure d'hydrogène, anhydride sulfureux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information produit Fondées sur les propriétés des isocyanates, cette préparation peut causer des irritations et /ou sensibilisations du système respiratoire conduisant à l'asthme , des difficultés respiratoires et de l'angine de poitrine . Les personnes sensibilisées peuvent montrer des symptômes asthmatiformes lorsqu'elles sont exposées à des atmosphères avec des concentrations en isocyanate bien en dessous des VLE . Des expositions répétées peuvent conduire à des difficultés respiratoires permanentes . Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme .Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles .

	4.4' Diisocyanate de diphénylméthane
Acuité orale DL50 rat (mg/kg)	>15000
Acuité dermique lapin DL50 (mg/kg)	
Acuité respiratoire CL50 rat(mg/l/4h) :	0,49

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et a été classée pour ses propriétés écotoxicologiques . Voir sections 2 et 15 . Ne pas répandre le produit dans la nature .

13. TRAITEMENT DES DECHETS

Se conformer aux réglementations nationales, provinciales, régionales et locales.

Code d'identification des déchets : 080409

14. INFORMATIONS TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer et l'ICAO/IATA pour le transport par air . Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

15. INFORMATIONS LEGALES OBLIGATOIRES

Conformément aux directives 67/548/CE et 99/45/CE :

Symbole de danger : Xn Nocif

Contient : 4.4' Diisocyanate de diphénylméthane.

Phrase R : R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase S : S2 : Conserver hors de la portée des enfants
S23 : Ne pas respirer les vapeurs
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S46 : En cas d'ingestion , consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos

Contient des isocyanates– Voir les informations transmises par le fabricant . Ces informations sont mentionnées dans la présente FDS

16. AUTRES INFORMATIONS

Tableau des maladies professionnelles : n°4bis ;62 ;84

Intitulé des phrases R du §2 : 10 : Inflammable
20 : Nocif par inhalation
36/37/38 : Irritant pour les yeux , les voies respiratoires et la peau
41 : Risque de lésions oculaires graves
42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Sections ayant été modifiées : 2 ;3 ;8 ;15

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives du produit concerné , à la date indiquée . Ils sont données de bonne foi . L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu . Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité . L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation de produits dangereux . Cette énumération ne doit pas être exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est responsable .

I = Inconnu **PA = Pas d'Application** **SF = Secret de Fabrication**